

Délibération n° 2018-01-02

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

Objet

Rapport d'orientation
 budgétaire (ROB)
 2018

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

22 février 2018

**Date d'affichage du
 compte-rendu**

8 mars 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 96
 Votants : 0
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; DUBESSY Florence à VARISCHEITTI Martine ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (22) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires (ROB) ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que le ROB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDÉRANT que le ROB doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, mais qu'il ne peut pas intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le ROB donne lieu à un débat au sein du conseil communautaire, et qu'il est pris acte de ce débat par la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, ont pris acte à l'unanimité des informations financières présentées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) ci-annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 16/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 16/03/2018

